



## Face au « brouillard », la science est unanime et les citoyens mobilisés

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV ([www.iriv.net](http://www.iriv.net)), mai 2023

*Bénédicte Halba dirige un Institut de recherche (iriv) qui intervient sur le thème de la migration depuis 2003 et propose un club à la Cité des Métiers pour valoriser un parcours migratoire depuis 2012.*

Selon le Petit Robert (édition 1990), le brouillard est « un phénomène naturel produit par des gouttes d'eau extrêmement petites qui flottent dans l'air près du sol et provoquent une diffusion intense de la lumière ». Les marins redoutaient ce phénomène climatique parce qu'ils ne savaient plus comment s'orienter, ils dépendaient seulement de leur boussole qui indiquait la direction mais pas les éventuels obstacles sur leur passage. En commerce, au XVII<sup>ème</sup> siècle, le terme était le livre où l'on notait les opérations à mesure qu'elles se faisaient, une sorte de main courante ou de « brouillon » pour préparer les comptes à la fin de l'exercice. Au XIX<sup>ème</sup> siècle le général prussien Carl von Clausewitz, référence en art de la guerre, a théorisé le « brouillard » comme une stratégie, un flou volontairement entretenu par les belligérants sur leurs forces, leurs positions ou encore leurs objectifs. Pour Joseph Henrotin, chargé de recherche au Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux, rédacteur en chef du magazine « Défense & sécurité internationale »<sup>1</sup> « Le brouillard est la condition structurelle de la guerre. On le provoque pour assurer la sûreté des opérations ». Il salue la stratégie militaire ukrainienne qui a fait des merveilles dans ce domaine depuis février 2022 face à l'attaque russe et qui prépare même en mai 2023 une contre-offensive.

En France, le plus grand flou, « brouillard », règne sur la question de l'immigration, éminemment sensible, qui perd une opinion publique savamment manipulée par des thèses extrémistes. La loi sur l'asile et l'immigration qui devait être débattue au printemps 2023 a finalement été repoussée, sine die, à l'automne par le gouvernement. Plusieurs textes devraient venir pour s'y substituer. Pour La Cimade<sup>2</sup>, association qui « défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes » depuis 80 ans, « cette annonce était la seule possible : dans la crise sociale, politique et démocratique que nous traversons, notre société a plus que jamais besoin de solidarité, de cohésion, de justice ; certainement pas de davantage de répression et de stigmatisation des personnes exilées, à travers un projet de loi qui était porteur de graves atteintes aux droits. » L'association rappelle la longue liste des « personnes mortes sur les routes de l'exil » dans une indifférence quasi générale, le quotidien de nombreuses personnes migrantes en France caractérisé par la précarité et la maltraitance, et enfin les menaces contre les « élu.e.s et citoyen.ne.s favorables à l'accueil des personnes exilées » exprimées par des « mouvances d'extrême-droite ». La Cimade continue, contre

---

<sup>1</sup> Cité par Cédric Pietralunga « L'Ukraine mise sur le « brouillard » pour affoler la Russie », Le Monde, 7 & 8 mai 2023

<sup>2</sup> Communiqué de presse de la Cimade- mars 2023- [https://www.lacimade.org/presse/suite-aux-declarations-demmanuel-macron-la-cimade-demande-labandon-pur-et-simple-du-projet-de-loi-asile-et-immigration/?gclid=Cj0KCQjwu-KiBhCsARIsAPztUF0fWgoHQaN0QmvqJtVtq\\_Mqh-DumlKysA7XmkAltaU-tsjHWDq80kYaAow6EALw\\_wcB](https://www.lacimade.org/presse/suite-aux-declarations-demmanuel-macron-la-cimade-demande-labandon-pur-et-simple-du-projet-de-loi-asile-et-immigration/?gclid=Cj0KCQjwu-KiBhCsARIsAPztUF0fWgoHQaN0QmvqJtVtq_Mqh-DumlKysA7XmkAltaU-tsjHWDq80kYaAow6EALw_wcB)

vents et marées, de se mobiliser pour « la régularisation de toutes les personnes sans-papiers », et pour un accueil digne et sûr à nos frontières.

A l'initiative de l'association Desinfox-Migration, un collectif de 400 scientifiques a appelé en février 2023 à « la création d'une convention citoyenne sur la migration »<sup>3</sup>. Ils écrivent qu'il est « urgent de remettre de la raison et du débat démocratique dans le traitement des questions de migration ». Ils rappellent des faits attestés par toutes les disciplines (sociologie, économie, sciences politiques, droit, histoire, philosophie) : il n'y a pas de submersion migratoire, les régularisations ou les sauvetages en mer n'ont jamais créé d'appels d'air et la « théorie du remplacement » est une mystification complotiste. Pourtant, malgré leurs efforts répétés, les scientifiques constatent que les résultats de leur recherche sont ignorés, ou pire détournés dans les débats publics (pas franchement contradictoires) et les discours politiques (souvent orientés). Selon l'ONU, si les migrations augmentent incontestablement dans le monde, les migrants internationaux représentent en 2020 moins de 4% de la population mondiale. En outre les flux migratoires vers les pays du « Sud global » équivalent quantitativement aux flux vers les pays développés. Les chercheurs ajoutent que la France est au 77<sup>ème</sup> rang mondial pour la proportion d'immigrants dans sa population (avec 10% d'immigrés dont une partie de nationalité française) loin derrière les pays de la péninsule Arabique, du Luxembourg, de la Suisse, du Canada, de l'Australie et des Etats-Unis. Les auteurs de la tribune insistent sur « la politisation à outrance » des questions migratoires et d'intégration qui fausse nos représentations. Le grand public surévalue en particulier le nombre de personnes étrangères en France. Un signe encourageant est l'indice de tolérance à l'égard des minorités<sup>4</sup> qui nous apprend que les préjugés ont reculé et que la tolérance à l'autre a gagné du terrain. La proposition des signataires est de créer un espace de dialogue démocratique où les citoyens puissent « se faire leur propre opinion » et exprimer « un jugement éclairé » avec l'aide de scientifiques. La convention citoyenne pour la convention s'inspirerait de celle pour le climat. Les auteurs rappellent que des initiatives comme le Groupe international d'experts sur les migrations ou les Etats généraux des migrations ont jeté les bases de cette discussion démocratique. Ils suggèrent d'associer l'Etat et le Conseil économique, social et environnemental<sup>5</sup>

Après l'épisode de l'Océan viking en novembre, il est assez consternant de voir l'échange de propos doux amers entre le ministre de l'Intérieur français contre le gouvernement italien<sup>6</sup> qui mène une politique ouvertement hostile à l'asile et l'immigration. Notre ministre ne reproche pas à ses homologues italiens leur manque de solidarité et d'humanité face aux réfugiés et migrants, mais le fait que leur politique ne soit pas assez efficace, après avoir fait les mêmes reproches à son opposante politique d'extrême droite. Est-ce une provocation déplacée et cynique, ou une ligne politique que s'apprête à mettre en place le ministre de l'Intérieur ? Le « brouillard » est peut-être efficace en Ukraine mais sûrement pas en France et dans l'Union européenne sur la politique d'asile et de migration.

---

<sup>3</sup> Tribune parue dans Le Monde, le 28 février 2023, avec pour signataires Perin Emel Yavuz, présidente de Desinfox-Migrations, François Héran, directeur de l'Institut Convergences Migrations, Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS, Mirna Safi, professeure à Sciences Po ou François Gémenne, chercheur à l'Université de Liège, parmi d'autres signataires prestigieux

<sup>4</sup> Etabli par la Commission nationale consultative des droits de l'homme

<sup>5</sup> Comme le lui permet la loi organique du 15 janvier 2021

<sup>6</sup> Dirigé par Georgia Meloni et son parti Fratelli d'Italia